

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de février à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Palomino, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, Maire.

Présents : Mmes MENET Séverine - MÉLINE OGER Agathe - BIGOT Céline - CHAZAL PORTANGUEN Caroline - TOULLIER Marina - BLOT Chantal et Mrs RAIMBAULT Jean-François - GEFFARD Olivier - VINCENT Jean-Philippe - BOURGEOIS Philippe - DURAND Thierry - LANDRAU Stéphane - SEROUSSI Gérard -

Absent excusé : Mr PREDONZAN Franck qui a donné pouvoir à Mme MENET Séverine -

Absente : Mme LEBOUVIER Jessica

Secrétaire de séance : Mr LANDRAU Stéphane



Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Création d'un poste contractuel d'attaché de conservation du patrimoine

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que la situation des archives communales nécessite des travaux importants de classement. Il fait référence à la lettre du 27 janvier 2020 adressée par Mme Verry, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire, proposant une intervention de classement par un archiviste ainsi qu'à la délibération du Conseil municipal en date du 2 mars 2020 autorisant l'intervention d'un archiviste.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié article 3 : recrutement d'un agent non titulaire,

Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 – alinéa 1 : pour faire face à un besoin occasionnel (durée maximale de douze mois renouvelable pour une durée maximum consécutive de dix-huit mois),

Considérant les tâches d'archivage nécessaires à accomplir dès que possible,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste contractuel d'attaché de conservation du patrimoine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel
- DONNE son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions

2) Convention de gestion du Relais Assistants Maternels (RAM)

Les communes de Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu et Soulaire-et-Bourg sont liées par convention à la Mutualité Française Anjou Mayenne afin d'assurer la gestion du RAM.

Les communes s'engagent à fournir à cet organisme les moyens matériels et financiers propres à permettre un fonctionnement conforme aux exigences réglementaires.

Acceptant la charge de gestion du RAM, la Mutualité Française Anjou Mayenne assume, de plein droit, les responsabilités d'employeur du personnel salarié et d'ordonnateur des dépenses. Elle est juridiquement responsable du fonctionnement global du service.

Vu la convention de gestion du RAM en date du 13 avril 2018,

Considérant que la Mutualité Française Anjou Mayenne se nomme désormais « VYV3 Pays de la Loire Pôle Accompagnement et Soins »,

Considérant que ce changement de nom implique de souscrire une nouvelle convention,

Considérant que les autres termes de la convention restent inchangés,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la convention de gestion du Relais Assistants Maternels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de gestion
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

3) Création d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques – demande de subvention auprès de la Préfecture – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

La commune de Soulaire et Bourg envisage de lancer l'aménagement d'un City Stade sur l'espace de loisirs à côté du complexe sportif. Ce type d'équipement permettra à terme d'offrir aux jeunes la possibilité d'exercer des activités multisports (handball, basketball, volleyball, tennis et mini football dans la largeur) et cette structure pourrait devenir un lieu d'échanges intergénérationnels.

Les objectifs du projet sont un équipement pensé et utilisable par :

- les jeunes en libre-service
- la section multisports de la commune
- les élèves de l'école Jacques Cartier pour les séances d'activité physique

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 19 016,55 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

	Recettes HT	Dépenses HT
DETR	19 016,55 €	
Région (Mesure 110)	16 299,00 €	
Commune	19 017,45 €	
Coût global de l'opération		54 333,00 €
	54 333,00 €	54 333,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de création d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus
- SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 19 016,55 €

4) Création d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques – demande de subvention auprès de la Région

La commune de Soulaire et Bourg envisage de lancer l'aménagement d'un City Stade sur l'espace de loisirs à côté du complexe sportif. Ce type d'équipement permettra à terme d'offrir aux jeunes la possibilité d'exercer des activités multisports (handball, basketball, volleyball, tennis et mini football dans la largeur) et cette structure pourrait devenir un lieu d'échanges intergénérationnels.

Les objectifs du projet sont un équipement pensé et utilisable par :

- les jeunes en libre-service
- la section multisports de la commune
- les élèves de l'école Jacques Cartier pour les séances d'activité physique

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention pour la Mesure 110 à hauteur de 16 299,00 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

	Recettes HT	Dépenses HT
DETR	19 016,55 €	
Région (Mesure 110)	16 299,00 €	
Commune	19 017,45 €	
Coût global de l'opération		54 333,00 €
	54 333,00 €	54 333,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de création d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus
- SOLLICITE une aide financière au titre de la Mesure 110 pour un montant de 16 299,00 €

Complément d'information pour les délibérations

- Délibération : création d'un poste contractuel d'attaché de conservation du patrimoine

Jean-François Raimbault : il s'agit d'un recrutement pendant un laps de temps pour le classement et l'élimination d'archives de la collectivité par les archives départementales, cela nous permet de gagner un peu de place. C'est la même personne qu'en 2014 qui viendra, elle travaille sur l'ensemble du département, en CDD en tant qu'agent non titulaire.

Thierry Durand : pendant combien de temps ?

Jean-François Raimbault : 5 semaines.

Gérard Seroussi : c'est une spécialiste ?

Jean-François Raimbault : oui, tout à fait.

Jean-Philippe Vincent : qui la paie ?

Jean-François Raimbault : la collectivité.

- Délibération : convention de gestion du Relais Assistants Maternels (RAM)

Jean-François Raimbault : les 4 communes sont liées pour le RAM avec la Mutualité Française Anjou Mayenne, celle-ci change de nom, mais il n'y a aucun changement autrement. Le RAM permet aux assistantes maternelles de participer à des matinées de rassemblements ludiques pour les enfants et leur propose une assistance dans leur activité professionnelle. C'est la commune de Cantenay-Épinard qui est porteuse du RAM.

Marina Toullier : à cause du covid, en ce moment, la coordinatrice du RAM rencontre quelques difficultés pour les matinées dans les 4 communes, qui en principe, accueillent des personnes issues de toutes ces communes. Mais en ce moment, si Soulaire et Bourg et Écuillé organisent les matinées pour tout le monde, ce n'est pas le cas de Cantenay-Épinard qui les réserve aux personnes de Cantenay-Épinard uniquement et de Feneu qui cherche un autre local (la cantine ne pouvant être utilisée pour ça actuellement).

- Délibération : création d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques – demande de subvention auprès de la Préfecture – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Jean-François Raimbault : la délibération est nécessaire pour le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (Préfecture) pour un accompagnement financier et donner l'accord de principe sur le projet. Cette démarche s'inscrit dans le dépôt de la demande de subvention pour anticiper, car le montant n'est pas prévu au budget pour l'instant. La DETR représente 35 % de la dépense, mais sur le montant payé, si le montant changeait après réflexion. Avec le plan de relance l'Etat abonde la DETR et la DSIL (demandée le mois dernier). Ce projet a été initié par le Conseil Municipal des Jeunes aidé par les conseillers municipaux adultes.

Agathe Méline Oger : ce projet remplace celui du skatepark ?

Stéphane Landrau : oui, par rapport au retour des jeunes sur le skatepark, le City Stade a plus de succès, cependant il sera évolutif dans le temps et pourra offrir ultérieurement d'autres loisirs, notamment avec une piste autour pour des trottinettes ...

Jean-François Raimbault : c'est certain que le City Stade donne plus de choix d'activités.

- Délibération : création d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques – demande de subvention auprès de la Région

Jean-François Raimbault : c'est la même délibération que la précédente, mais cette fois-ci auprès de la Région, pour 30 % de la dépense. Il reste ainsi 35 % à la charge de la commune. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine et Loire ne donne pas de subvention pour ce genre de projet contrairement à la CAF de la Sarthe. Peut-être pourrions-nous voir avec l'Associations Nationale des Sports.

Jean-Philippe Vincent : le Département ne donne rien ?

Jean-François Raimbault : non, pas là-dessus.

Tour de table :

Jean-François Raimbault : je vous présente « l'audit » concernant l'amélioration de l'organisation des services municipaux, avec le plan d'action préconisé et le nouvel organigramme, il sera également présenté au personnel demain. Nous aurons un conseil privé au mois de mars pour la présentation du budget, mais la date n'est pas encore définie, le vote du budget se fera le 29 mars.

Chantal Blot : le commerce Mag'Dakoté fermera prochainement. Si l'exploitant trouve un repreneur, il est prêt à l'accompagner.

Jean-Philippe Vincent : la finition de la voirie est en cours à Bourg. La 3^{ème} phase de travaux (route du Plessis Bourré) est compliquée à financer à cause des travaux réalisés en urgence route de Noyant. Une nouvelle étude est en cours. Des finitions sont en cours au niveau de l'abribus du Doussay. La 1^{ère} réunion du comité consultatif du domaine de la Barre a eu lieu, dans un bon esprit et un bon élan constructif.

Marina Toullier : il faut mettre en place le portail « Famille ». Nous risquons la fermeture d'une classe car il manque 2 élèves pour la rentrée de septembre à l'école, il faut rester vigilants.

Séverine Menet : la toiture de l'église de Bourg a été réparée. Des travaux sur le système de chauffage de l'école sont programmés durant les vacances scolaires de février.

Thierry Durand : les comptes de la commune tombent juste, rien à signaler.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h30.